



ARIÈGE

Une mission pour intégrer les enjeux naturalistes dans les Plu

Proposer un appui technique gratuit aux collectivités afin qu'elles intègrent les enjeux environnementaux dans leurs documents d'urbanisme. Voici le projet mené en Ariège.



© Conservatoire des espaces naturels de l'Ariège

Insolite l'idée ? Chacun arbitrera. Quoi qu'il en soit, en 2008, le Conservatoire départemental des espaces naturels de l'Ariège (Cdena) juge qu'il a un rôle à jouer dans l'élaboration des plans locaux d'urbanisme (Plu). Il décide d'un projet de sensibilisation, d'accompagnement, d'expertise et d'appui technique auprès des collectivités. Sa mission : faciliter la prise en compte des enjeux naturalistes dans les documents d'urbanisme, les projets d'acquisition ou d'aménagement. Même si l'appui offert est gratuit, le contexte est délicat. Les réflexions liées au développement des territoires omettent souvent de se pencher sur les milieux naturels, les-

Le territoire français est le patrimoine commun de la nation. Chaque collectivité publique en est le gestionnaire et le garant dans le cadre de ses compétences. ●

Art. L.110 code de l'Urbanisme

Les espaces, ressources et milieux naturels... font partie du patrimoine commun de la nation. Leur protection, leur mise en valeur, leur restauration, leur remise en état et leur gestion sont d'intérêt général. ●

Art. L.110-1 code de l'Environnement

quels sont souvent perçus comme une contrainte (il n'est qu'à évoquer les espaces remarquables pour s'en persuader) ou sont appréhendés comme une simple réserve foncière (c'est le cas des espaces agricoles). Pour convaincre, le Cdena s'appuie sur le changement de perception qui a conduit tout un chacun à considérer l'environnement comme élément de la qualité du cadre de vie. Il évoque également les obligations liées au code de l'Environnement et à celui de l'Urbanisme (cf. ci-dessus) demandant aux collectivités d'élaborer leurs documents en prenant en compte l'ensemble des composantes de leur territoire.

Plusieurs phases. Le conservatoire a tout d'abord pris contact avec les services de l'État pour les informer de son initiative. Cette démarche permet d'intégrer sa prestation dans le cahier des charges que propose la direction départementale des territoires aux communes pour l'élaboration de leur Plu.

En deux ans, grâce au soutien de la région Midi-Pyrénées et de l'Europe (fonds Feder), la structure intervient auprès de seize collectivités pour les épauler dans l'élaboration de leur Plu. Elle donne des arguments naturalistes, comme à la commune de Montségur qui veut justifier une acquisition foncière afin

de créer une réserve naturelle régionale.

Pour agir, le Cdena cible les manques des collectivités. Si leurs techniciens démontrent un réel intérêt pour la connaissance des enjeux naturalistes ainsi que pour les moyens et méthodes de gestion patrimoniale, ils possèdent en général peu d'informations sur le patrimoine naturel. Réalisés par les salariés et par l'intermédiaire du réseau de bénévoles, des inventaires du territoire pallient ce manque et mettent en lumière les points forts du territoire.

Une convention. Plus globalement, une convention formalise l'accompagnement des communes : prise en compte des milieux et espèces remarquables dans les projets d'aménagement, appui technique en termes de diagnostic écologique et de préconisation de gestion, intégration de la notion de corridors écologiques, appui administratif (possibilité de mobilisation de financements, aide au montage de projets...).

Les services du Cdena apportent des éléments cartographiques précis, explicitant les enjeux de chacune des zones identifiées et proposant des possibilités de classement en fonction de la destination des parcelles. Au bout du compte, une meilleure connaissance du patrimoine naturel ariégeois va permettre d'asseoir les notions de fonctionnalité des espaces et mettre en valeur les enjeux de chaque zone, afin de les prendre en compte dans les documents d'urbanisme.

Depuis 2010, le Parc naturel régional des Pyrénées ariégeoises, implanté sur une partie du territoire départemental, a pris le relais de cette mission d'accompagnement. ●

Yannick Barascud Cdena
yannick.b@ariegenature.fr